BUSARD CENDRE

Circus pygargus Code Natura 2000 : A084

Statut de protection

Protégé en France Annexe I Directive « Oiseaux » Annexe II Convention de Berne Annexe II Convention de Bonn Annexe II Convention de Washington Annexe A Règlement CEE / CITES



Photo 1 (Sophie REVERDIAU, 2007)

En Champeigne

Comptage 2007: Environ 9 couples

Habitats:

Cultures (blé, orge d'hiver) et milieu ouvert bas

Statut: nicheur, migrateur en Champeigne.

Présence:

Date d'arrivée : fin avril pour les mâles et

début mai pour les femelles

Dates d'envol des jeunes : mi-juillet à août Dates de départ : entre le 15 août et le 1er

septembre

Description de l'espèce

Ce rapace de taille moyenne mesure près de 50 cm de long pour une envergure d'environ 1,10 m. Plus léger que le Busard Saint-Martin, son poids est compris entre 230 et 305 g pour le mâle et entre 320 et 445 g pour la femelle.

Le dimorphisme sexuel est surtout reconnaissable aux couleurs des plumages. Le **mâle** est gris bleuté sur le dessus, son ventre est plus clair avec quelques tâches fauves sur les flancs et à la base des ailes. En vol, on remarque la pointe noire et une barre noire typique au milieu de ses ailes.

La **femelle** est brune avec le croupion blanc. Elle est très comparable à la femelle du Busard Saint-Martin d'où des confusions dans le repérage des espèces. Une forme mélanique (à plumage presque noir) existe également en France et touche aussi bien les mâles que les femelles. Ce type d'individus mélaniques ne semble pas avoir été observé en Champeigne durant ces dernières années.

Biologie / écologie

Les premiers individus, des mâles, arrivent dès la fin du mois de mars dans notre pays. La migration se poursuit jusqu'au début du mois de mai avec l'arrivée des dernières femelles. Les mâles semblent fidèles aux sites de nidification alors que les femelles sont beaucoup plus instables. Les couples le sont tout autant car chez cette espèce, le « divorce » semble la règle, les oiseaux évitant de s'apparier avec le partenaire de l'année précédente. Ainsi, la distribution des individus et le brassage génétique sont assurés. Si les femelles peuvent être matures sexuellement à 1 an, les mâles doivent attendre 2 ans (THIOLLAY J.M., BRETAGNOLLE V., 2004).

Comme la plupart des espèces de busards, cet oiseau est facilement observable quand il chasse. Ses ailes en "V", il survole à faible hauteur les champs et les prairies, à la recherche

de petits mammifères (campagnols des champs notamment), d'insectes, de batraciens, de reptiles ou d'oiseaux.

Les zones de nidification se repèrent lors des échanges de proies qu'effectuent le mâle et la femelle aux abords du nid. En effet, le mâle ne s'occupe pas directement des jeunes et rapporte la nourriture à la femelle. Ces allées et venues permettent donc le repérage des couples reproducteurs. Le Busard cendré peut être polygame (GENSBOL B., 2005). Certains couples nichent en colonies « lâches », les nids étant parfois distants de 10 à 100 mètres. Tout comme le Busard Saint-Martin, le Busard cendré occupait à l'origine les landes et roselières. La disparition ou la réduction en surface de ces milieux dans certaines régions l'ont conduit à s'adapter à des milieux de substitution comme les plaines céréalières.

En Champeigne, les femelles du Busard cendré choisissent essentiellement les champs de blé et d'orge d'hiver pour nicher (70 à 80 % des cas de nidification en France). En mai, dans un nid installé au sol et garni de quelques brindilles, la femelle dépose ses œufs, généralement au nombre de 4 ou 5. Après une durée d'incubation moyenne de 29 jours, les jeunes éclosent. Il faudra encore qu'ils restent au nid pendant 29 à 33 jours avant de s'envoler à la mi-juillet environ. Ils restent dépendants de leurs parents pendant encore deux à quatre semaines.

Comme pour le Busard Saint-Martin, la **réussite de la reproduction passe par l'abondance des proies et la possibilité pour les parents d'élever les jeunes jusqu'à la date d'envol**. Cela n'est pas toujours possible quand la moisson est précoce. Ainsi, 30 à 45% en moyenne des couples nicheurs échouent dans leur tentative de reproduction (THIOLLAY J.M., BRETAGNOLLE V., 2004). Le manque de ressources alimentaires serait à l'origine de la majorité de ces échecs mais aussi de la non reproduction de nombreux oiseaux, les deux facteurs aboutissant à une productivité en jeunes diminuée.

Pour les couples qui réussissent, le nombre de jeunes à l'envol est généralement proche de 2. Dès la fin de la reproduction, les busards cendrés se rassemblent pour passer la nuit en dortoirs. Cette particularité conduit souvent les personnes qui observent ce phénomène à surestimer leurs effectifs. Dès le début du mois d'août, les premiers départs pour l'Afrique commencent et s'étaleront jusqu'en septembre. La migration a lieu sur un large front et de manière isolée.

Le Busard cendré est un chasseur de petites proies (micro-mammifères, criquets et sauterelles, lézards, petits oiseaux terrestres). Lorsque les populations de micro-mammifères et principalement de campagnols des champs abondent, le Busard cendré a tendance à se spécialiser sur cette proie. Il complète son régime alimentaire par des oiseaux de petite taille comme l'Alouette des champs, des pipits, des bergeronnettes..., mais aussi avec quelques lézards. Les gros insectes comme les sauterelles et les grillons peuvent représenter une part non négligeable de l'alimentation des adultes et des jeunes après leur envol.

Distribution et effectifs

Europe de l'ouest : entre 15 000 et 30 000 couples, la France arrivant en deuxième position (26 % des effectifs) derrière l'Espagne.

France : présent sur tout le territoire, le nombre de couples est compris dans une fourchette de 3 900 à 5 100 couples.

Région Centre : la dernière enquête « Rapaces 2000 » fait apparaître des effectifs compris entre 351 et 461 couples (environ 0,1 couple pour 1000 ha) nous plaçant en 5^{ème} position sur le plan national avec 9,1% des effectifs (derrière les régions Poitou-Charentes (17,3%), Auvergne (12,7%), Champagne-Ardenne (11,2%) et Languedoc-Roussillon (11%)).

Indre-et-Loire: la densité moyenne est comprise entre 0,2 à 0,4 couple pour 1 000 hectares, d'après l'enquête « Rapaces 2000 ».

ZPS Champeigne: deux recensements des couples de busards ont eu lieu respectivement dans le secteur nord-est et dans le secteur sud-ouest avec le même protocole de comptage appliqué trois fois. Ces recensements ont permis d'identifier avec certitude au moins 9 couples de busards cendrés sur 9 100 hectares, soit une densité de couples nicheurs de 1 pour 1 000 hectares.

D'après les estimations statistiques de l'enquête « Rapaces 2000 », la densité moyenne de busards cendrés en Indre-et-Loire est comprise entre 0,2 et 0,4 couple pour 1 000 hectares. Le Busard cendré présente une répartition plus localisée et moins homogène que le Busard Saint-Martin, ce qui pourrait justifier de mettre davantage l'accent sur la conservation du Busard cendré en Champeigne Néanmoins, comme pour le Busard Saint-Martin, le secteur sud-ouest n'a révélé la présence que de 2 couples de busards cendrés sur une surface inventoriée de 3 400 hectares, soit 0,6 couple pour 1 000 hectares. En revanche, le secteur nord-est accueille lui, une densité de 1,2 couples pour 1 000 hectares, soit le double.

Habitats

Habitat de nidification

Exigence: nidification à terre dans un milieu ouvert à herbes hautes et denses.

Au début de la nidification (mai), la hauteur du couvert végétal doit être de 30 cm environ, puis croître régulièrement pour atteindre jusqu'à 1 m à l'élevage des jeunes (fin juin, juillet). **Habitat d'origine** : landes à genêts, à ajoncs, à bruyères, marais, cariçaies (« rouches »), prairies naturelles (notamment prairies assez humides).

Habitat de substitution en Champeigne: essentiellement les cultures de blé et d'orge d'hiver (12). Les couples précoces peuvent nicher dans des prairies de fauche (32) assez intensives ou des cultures de luzerne (17) (peu représentées sur la ZPS). Cependant, la ponte sera détruite et le couple effectuera éventuellement une ponte de remplacement dans une parcelle de céréales (blé, orge : 12).

Les cultures de céréales d'hiver restent inadaptées au succès de reproduction de l'espèce du fait de la date de moisson qui reste trop précoce par rapport à la date d'envol des jeunes (mi-juillet environ).

<u>Habitat de chasse</u>

Exigence : terrains à végétation assez basse et moyennement dense et peu traités en produits insecticides.

Terrains de chasse : jachères (2), pelouses (5), cultures (1), prairies (3).

Menaces

Il existe deux grandes menaces pour le Busard cendré :

 risque de destruction des nichées. En effet, les moissons sont réalisées plus précocement du fait notamment de la culture implantée (l'orge d'hiver étant récoltée 10 jours avant le blé), du choix des variétés, des conditions météorologiques, de la

- rapidité d'exécution des travaux agricoles (moisson des céréales, fenaison, coupe de luzerne)...Or, ces moissons précoces sont incompatibles avec les dates d'envol des jeunes busards.
- manque de disponibilités alimentaires. Le Busard se nourrit essentiellement de campagnols. Leur présence très variable influe directement sur la densité et le succès reproducteur de ce rapace.

Mesures de gestion favorables à l'espèce

La réussite de la reproduction de cette espèce passe notamment par l'implication des agriculteurs dans l'organisation du sauvetage des nichées, comme l'aménagement d'îlots non moissonnés autour des nids jusqu'à l'envol des jeunes.

Aujourd'hui, ce ne sont pas les sites de nidification qui manquent puisqu'une grande partie de la ZPS est couverte par des milieux de substitution que sont les champs d'orge d'hiver et de blé. En revanche, les zones de chasse ou les milieux qui peuvent potentiellement produire une grande quantité de proies pour ces oiseaux ne sont pas répartis de façon homogène ni à parts égales entre les deux secteurs. Le secteur sud-ouest apparaît, sur ce plan, beaucoup moins bien pourvu que celui du nord-est. Comme pour le Busard Saint-Martin, les mesures de gestion favorables pour cette espèce passent par le maintien et/ou le développement de zones de chasse accueillant une bonne densité de proies. A ce sujet, le maintien d'un minimum de terres en jachères ou couverts environnementaux dans le secteur sud-ouest semble déterminant compte tenu du faible nombre de couples présents dans ce secteur. Pour le secteur nord-est, le maintien de la bonne densité constatée passe, là aussi, par le maintien de surfaces en jachères (ou surfaces similaires) mais également par la sauvegarde et l'entretien des pelouses calcicoles.